Les Breuleux

Quotité, taxes et indemnités

Année 2027

1. Impôt sur le revenu et la fortune, quotité					1,30
2. Impôt foncier 1,15 o/oo + frais de cadastre 0,1 o/oo (sur valeurs officielles)					o/oo 1,25
3. Taxe sur la gestion des eaux de surface (sur valeurs officielles)					o/oo 0,03
4. Taxe d'exemption du service du feu / maximum fr. 500.– / s/imp. d'Etat					o/o 5,00
5. Taxe des chiens					Fr. 100.00
6. Encrannes : - au pâturage / chevaux					Fr. 48.00
Les Breuleux - au pâturage / bovins					Fr. 45.00
- bétail de l'extérieur, supplément					Fr. 20.00
7. Encrannes : - au pâturage / chevaux					Fr. 65.00
La Chaux - au pâturage / bovins					Fr. 65.00
8. Taxe des ordures : (TVA 8,1 % en sus)					
- Personnes physiques (par assujetti)					Fr. 48.00
- Propriétaires de résidence secondaire (par résidence)					Fr. 180.00
- Appartements de vacances et chambres d'hôtes					Fr. 120.00
- Exploitations agricoles					Fr. 120.00
- Autres usagers : selon décisions du conseil communal				- min.	Fr. 100.00
				- max.	Fr. 4'000.00
9. Prix de l'eau : (TVA 2,6 % en sus)					
- taxe de compteur	diamètre		¾	"	Fr. 192.00
(taxe fixe annuelle)	diamètre	1		"	Fr. 248.00
dès le relevé de mars	diamètre	1	¼	"	Fr. 320.00
	diamètre	1	½	"	Fr. 408.00
	diamètre	1	¾	"	Fr. 512.00
	diamètre	2		"	Fr. 632.00
	diamètre	2	½	"	Fr. 920.00
	diamètre	3		"	Fr. 1'272.00
	diamètre	4		"	Fr. 2'168.00
	diamètre	5		"	Fr. 3'320.00
- par m^3 consommé					Fr. 3.10

Taxe supplémentaire annuelle pour entretien du réseau :

- par logement dans les résidences secondaires	Fr.	100.00
- par logement de vacances propriété d'un habitant	Fr.	50.00

10. Taxe des eaux usées, par m^3 (TVA 8,1 % en sus) Fr. 2.90
    Dès le relevé de mars

11. Prix du terrain (au m2) :

- terrain à bâtir viabilisé : selon décision de l'assemblée communale		
- terrain d'aisance	Fr.	19.00
- terrain à bâtir – lotissement « Le Crâtan »	Fr.	180.00

12. Prix à l'heure pour travaux Fr. 27.50

13. Jetons de présence par séance :

- membres du conseil et assemblées communales	Fr.	75.00
- commissions locales	Fr.	30.00
- votations et élections au système majoritaire	Fr.	30.00
- élections au système proportionnel	Fr.	60.00

14. Indemnités journalières :

- pour une journée entière	Fr.	190.00
- pour une demi-journée (plus de 3 heures)	Fr.	95.00
- pour une séance de 2 à 3 heures	Fr.	65.00
- pour une séance de moins de 2 heures	Fr.	40.00

15. Frais de voiture en dehors de la localité, par km Fr. 0.70

16. Un intérêt identique à celui appliqué par le service cantonal des contributions sera perçu sur les montants dus et arrivés à échéance.

17. Taxe des résidences secondaires (forfait par appartement) Fr. 200.00
    Taxe de camping résidentiel (forfait par caravane) Fr. 120.00

18. Coefficient de base pour le subventionnement de logement Fr. 2’000.00

19. Contribution des propriétaires de terres agricoles et de forêts au fonds d’entretien des chemins minimum Fr. 30.-- par are Fr. 0.30

20. Subvention pour panneaux solaires par installation Fr. 1’500.00

21. Allocation de naissance Fr. 2’000.00

Le conseil communal recommande l'acceptation du présent budget.

Les Breuleux, le 16 novembre 2026.

Au nom du conseil communal

Le président :	Le secrétaire :
Renaud Baume	Pascal Faivet